



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2019-054

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2019

# Sommaire

## 26\_Hopital de Valence

26-2019-04-02-003 - Avis de concours externe sur titres - cadre de santé paramédical (3 pages)

Page 3

26-2019-04-02-004 - Avis de concours externe sur titres - ingénieur hospitalier classe normale (2 pages)

Page 7

26\_Hopital de Valence

26-2019-04-02-003

Avis de concours externe sur titres - cadre de santé  
paramédical

# CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

## CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

### Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 Avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-639 du 19 mai 2016 modifiant le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir :

- 1 poste de cadre de santé paramédical, filière infirmière au Centre Hospitalier Drome Vivarais ;
- 2 postes de cadre de santé paramédical, filière infirmière au Centre Hospitalier de Montélimar ;
- 2 postes de cadre de santé paramédical, filière infirmière au Centre Hospitalier de Valence ;

**Le concours se déroulera le Mardi 11 Juin 2019 à partir de 14h00**

**Salle des commissions  
Bâtiment administratif**

**Article 2** : Peuvent faire acte de candidature, les candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 susvisés et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

**Les candidatures doivent être adressées avant le 11 mai 2019 (date de clôture des inscriptions) à :**  
Direction des Ressources Humaines

Centre Hospitalier de Valence  
26953 Valence cedex 09

A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir mentionnant la spécialité choisie
- Un curriculum Vitae, comprenant les formations effectuées dans la spécialité ouverte
- Une attestation administrative permettant d'apprécier l'ancienneté dans le grade
- Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Etat signalétique des services publics
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

**Article 3 :**

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

— la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux ;

— l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

**Article 4 :** Les résultats seront affichés dans le bâtiment administratif le lendemain du jury. Le jury classe les candidats définitivement admis par ordre de mérite.

**Article 5 :** Le présent avis sera affiché dans les locaux du Centre Hospitalier de Valence, dans les locaux de la Préfecture de la Drôme, dans les locaux de l'ARS Rhône Alpes et sur son site internet.

A Valence, le 2/04/2019

La Directrice des Ressources Humaines

Edith CHARLIAT

26\_Hopital de Valence

26-2019-04-02-004

Avis de concours externe sur titres - ingénieur hospitalier  
classe normale

# CONCOURS EXTERNE SUR TITRE

## INGENIEUR HOSPITALIER CLASSE NORMALE

### Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 88-163 du 19 février 1988 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°91-868 du 5 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels techniques de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un concours externe sur titre est ouvert en vue de pourvoir au Centre Hospitalier de Valence :

- 1 poste d'Ingénieur Hospitalier dans le domaine de la restauration

**Le concours se déroulera le vendredi 7 juin 2019 à partir de 14h00**

**En salle réunion administration  
Sous-sol du bâtiment administratif**

**Article 2** : Peuvent faire acte de candidature :

Les titulaires des diplômes requis pour ces spécialités.

**Les candidatures doivent être adressées avant le 7 mai 2019 à la :**

Direction des Ressources Humaines  
Centre Hospitalier de Valence  
26953 Valence cedex 09

*A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre les pièces suivantes :*

- Une demande d'admission à concourir mentionnant la spécialité choisie,
- Les diplômes ou certificats dont ils sont titulaires ou une copie dûment certifiée conforme à ces documents
- Un curriculum vitae auquel seront jointes les attestations des différentes administrations publiques où le candidat a été employé indiquant les fonctions occupées et les périodes d'emploi.

**Article 3** : Le jury du concours est composé comme suit :

1/ Le directeur du Centre Hospitalier de Valence ou son représentant, président ;

2/ Un membre du personnel de direction en fonction dans la région, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

3/ Deux ingénieurs hospitaliers en fonctions dans la région concernée ou dans les régions voisines, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours.



**Article 4 :**

Epreuve sur titres :

- Examen par le jury du dossier administratif du candidat.

Coefficient 5

**Article 5 :** Les résultats seront affichés dans le bâtiment administratif le lendemain du jury. Le jury classe les candidats définitivement admis par ordre de mérite.

**Article 6 :** Le présent avis sera affiché dans les locaux du Centre Hospitalier de Valence, dans les locaux de la Préfecture de la Drôme, dans les locaux de l'ARS Rhône Alpes et sur son site internet.

A Valence, le 02/04/2019

La Directrice des Ressources Humaines

Edith CHARLIAT